

19 octobre 2014 - 07:10

## Colloque sur le harcèlement au travail



Par Mario Pelletier, Journaliste



Photo: Mario Pelletier

**Rivière-du-Loup – Un colloque sur le harcèlement moral au travail aura lieu le 22 octobre à Saint-Jean-Port-Joli et le 23 octobre à Rivière-du-Loup. « Les employeurs ont beaucoup à gagner à connaître le phénomène », a indiqué Paul Crête, président d'honneur du colloque.**

L'ex-député du Bloc québécois a occupé avant son passage sur la scène politique le poste de directeur des ressources humaines au Cégep de La Pocatière. « Le colloque présente une qualité d'intervenants comparable à ce qui se ferait à Montréal », a ajouté M. Crête.

Cet événement est organisé par les organismes L'Aide aux Travailleurs Accidentés (ATA) et Trajectoires Hommes du KRTB. « Ce n'est pas une répétition, mais une continuité », a noté Micheline Pelletier de L'Aide aux Travailleurs Accidentés (ATA). En effet, les participants assisteront à des conférences différentes à chacune de ces journées.

Côtoyant régulièrement des travailleurs et travailleuses aux prises avec des situations de harcèlement au travail et constatant que le phénomène touche autant les hommes que les femmes, les initiateurs du projet ont pris l'initiative d'intervenir dans le but de sensibiliser et prévenir de tels comportements. On parle aussi bien de harcèlement moral que psychologique. Le processus vise à exclure une personne en la faisant taire et en la disqualifiant. On veut la désolidariser du groupe, la priver de ce qui donne un sens à son travail et de son appartenance identitaire à sa profession, à son milieu de travail. Les personnes affectées se sentent rejetées et détruites.

Les organisateurs invitent les employeurs, les travailleurs, les représentants syndicaux et les intervenants du secteur de la santé qui ont à côtoyer des personnes aux prises avec une situation semblable.

## **CONFÉRENCIERS**

De nombreux conférenciers seront présents afin d'aborder le thème du point de vue organisationnel et préventif. On aura le plaisir d'accueillir à deux reprises Angelo Soares, professeur à l'UQAM qui conduit des recherches sur le harcèlement psychologique au travail, sur les émotions et la santé mentale au travail. Daniel Babin, psychologue et clinicien ouvrira le colloque avec sa conférence intitulée : Le harcèlement, pas juste du stress!

Outre MM. Soares et Babin, on accueillera également Marius Ménard et Pierre Caux, avocats en droit du travail, Andrée-Ann Deschênes, professeure à l'UQAR, Carmen Bouffard, agente en relations humaines et Éric Couillard de la Commission des normes du travail.

Jusqu'à maintenant, 50 personnes sont inscrites au colloque. Les responsables invitent toutes les personnes intéressées par ce sujet à participer au colloque. Pour information et inscription,appelez au 1-418-598-9844 ou sans frais 1-855-598-9844, ou visitez le site internet : [www.aideauxtravailleurs.com](http://www.aideauxtravailleurs.com)

## **RE COURS**

Les travailleurs, qui se retrouvent en situation de harcèlement, peuvent porter plainte devant la Commission des normes du travail (CNT) ou déposer un grief s'ils sont syndiqués mais à condition d'être en mesure de comprendre la situation et d'identifier le problème, ce qui n'est pas toujours évident. La peur de perdre son emploi joue également un rôle important quand vient le moment de prendre la décision de dénoncer la situation.

Le harcèlement peut également conduire à une lésion professionnelle reconnue suite à un diagnostic médical de dépression, trouble d'adaptation ou d'anxiété reliée au travail. Il y a alors possibilité pour les victimes de faire des réclamations auprès de la CSST si elles arrivent à réagir assez rapidement.